

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales



Le 21 novembre 2025

TABLE DES MATIÈRES

AUTOBUS SCOLAIRES

M. Savoie

L'hon. C. Chiasson

M. Savoie

L'hon. C. Chiasson

M. Savoie

L'hon. C. Chiasson

M. Savoie

L'hon. C. Johnson

PRIX DES COMBUSTIBLES

M. Savoie

L'hon. M. Herron

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

M. Savoie

L'hon. M. Herron

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

AUTOBUS SCOLAIRES

M. Lee

L'hon. C. Johnson

M. Lee

L'hon. C. Johnson

M. Lee

L'hon. C. Johnson

FINANCES

M. Monahan

L'hon. M. Legacy

M. Monahan

L'hon. M. Legacy

M. Monahan

L'hon. M. Legacy

POLITIQUE DE NON-DÉBRANCHEMENT DU SERVICE D'ÉLECTRICITÉ

M. Austin

L'hon. M. Legacy

M. Austin

L'hon. M. Legacy

M. Austin

L'hon. M. Legacy

FISCALITÉ

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

AUTOBUS SCOLAIRES

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Bonjour, Madame la présidente. Il est bon de vous revoir ce matin.

[Traduction]

Madame la présidente, ce matin, partout au Nouveau-Brunswick, les parents ont fait monter leurs enfants dans les autobus scolaires, et les plus vieux y sont montés seuls. Aucun d'entre eux n'était sûr de ce qui pourrait se passer si l'autobus scolaire tombait en panne. Tout ce qu'ils savaient, c'est qu'aucun autobus de remplacement ne serait envoyé. Le gouvernement Holt n'a communiqué aucun autre plan. Nous savons seulement que le gouvernement n'enverra pas d'autobus de remplacement. Vous pourriez vous retrouver à des kilomètres de chez vous, à une demi-heure ou à 45 minutes de route, sans savoir ce qui est prévu en cas de panne.

La première ministre s'engagera-t-elle à ce que, lundi, lorsque les enfants et les élèves plus vieux monteront dans un autobus scolaire, eux et leurs parents ne vivent pas la même incertitude? Réglera-t-elle le problème en fin de semaine? Merci, Madame la présidente.

L'hon. C. Chiasson (Grand-Sault—Vallée-des-Rivières—Saint-Quentin, ministre des Transports et de l'Infrastructure, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. J'aimerais commencer par souligner que la sécurité et la protection de chaque élève de la province sont la priorité absolue de tous les ministères. Cela dit, une panne d'autobus scolaire ne se produit pas tous les jours. Il s'agit d'une rare éventualité. Cependant, si cette rare éventualité devait se produire, nous prendrions toutes les mesures nécessaires pour qu'on aille chercher les enfants rapidement. Merci.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : J'ai une question simple pour la première ministre. Le problème sera-t-il résolu en fin de semaine ou non? Oui ou non. Merci.

L'hon. C. Chiasson (Grand-Sault—Vallée-des-Rivières—Saint-Quentin ; ministre des Transports et de l'Infrastructure, L) : Merci, Madame la présidente. Encore une fois, la sécurité et la protection de chaque élève de la province sont importantes pour notre gouvernement. Encore une fois, les autobus scolaires ne tombent pas en panne tous les jours. En fait, à moins que l'opposition ait d'autres faits, je ne crois pas qu'un autobus scolaire soit tombé en panne sur le bord de la route jusqu'à présent cette année. Toutefois, si un tel événement improbable devait se produire, nous prendrions toutes les mesures nécessaires pour qu'on aille chercher les enfants rapidement. Merci.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Madame la présidente, quand lundi arrivera, le plan aura-t-il été clairement communiqué? Oui ou non. Pour être juste envers la première ministre, j'aurais dû ajouter une option « Je ne sais pas ». Peut-être pourrait-elle répondre par l'une de ces trois réponses : Oui, non ou je ne sais pas. Le

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

problème sera-t-il réglé lundi? Oui, non ou je ne sais pas. Quelle sera la réponse du gouvernement à la question? Merci.

L'hon. C. Chiasson (Grand-Sault—Vallée-des-Rivières—Saint-Quentin ; ministre des Transports et de l'Infrastructure, L) : Madame la présidente, je ne suis vraiment pas certain que le député ait compris la dernière réponse que j'ai donnée ; je vais donc la répéter.

La sécurité et la protection de chaque élève de cette province sont primordiales. Pour le gouvernement, c'est ce qui compte avant tout. Cela revêt une importance cruciale. Or, les autobus scolaires ne tombent pas souvent en panne sur le bord de la route. Il s'agit d'une rare éventualité. Madame la présidente, je le répète, je ne peux relever aucun cas cette année où un autobus scolaire est tombé en panne sur le bord de la route. Toutefois, je le répète, si un tel événement exceptionnel devait se produire, nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour qu'on aille chercher les enfants rapidement. Merci.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Qui ira chercher les élèves? Combien de temps cela prendra-t-il? Quel est le plan? Aucun renseignement à ce sujet n'a été fourni aux parents, Madame la présidente. L'important, c'est d'avoir un plan, parce que les enfants... De telles situations arrivent. Les autobus tombent en panne. Cela arrive.

Nous savons qu'un courriel indiquant que cela allait se produire a été envoyé au sein du ministère de l'Éducation au début d'octobre. Cela signifie que le gouvernement était au courant en septembre, puisque l'autorisation pour qu'on envoie ce courriel a forcément circulé dans le système. Nous venons donc de révéler que le gouvernement est au courant depuis des mois — des mois.

Maintenant, nous entrons dans la période froide. L'objectif, c'est de veiller à ce que ces enfants soient protégés si une panne survient. Dans certaines régions, il n'y a pas de réception cellulaire, et la réception radio est mauvaise. Nous voulons veiller à ce que ces enfants soient protégés. Tout ce que nous demandons, c'est que les parlementaires du côté du gouvernement nous disent qu'ils ont un plan et que le problème sera réglé d'ici à lundi. Des mois se sont écoulés et aucun plan n'a été mis en place, Madame la présidente. Parlez aux gens du Nouveau-Brunswick et dites-leur que vous avez un plan. Soyez honnêtes avec eux. Merci.

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Madame la présidente, je remercie le député d'en face de me donner l'occasion de souligner l'importance que le gouvernement actuel accorde à la sécurité de nos enfants. Je suis très contente de vous annoncer qu'une réunion très fructueuse a eu lieu entre le MTI et le ministère de l'Éducation pour élaborer un plan précis visant à résoudre la question des autobus scolaires. Nous serons ravis de vous faire part de ce plan sous peu, dès qu'il aura été dressé.

Nous sommes toutefois au courant de la situation depuis la publication du rapport du vérificateur général de juin 2024. Nous sommes au courant de la situation depuis longtemps. Elle ne s'est pas produite du jour au lendemain. Nous travaillons à l'élaboration d'un plan précis visant à soutenir les familles pendant la période difficile qu'elles traversent

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

actuellement. Nous reconnaissions que la situation cause des perturbations. Nous travaillons à la question. Merci.

PRIX DES COMBUSTIBLES

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Madame la présidente, parlons de la direction que prend le Nouveau-Brunswick. La liste d'attente pour les soins de santé s'allonge. Le taux de chômage augmente. Le coût de la vie augmente. Notre dette et notre déficit augmentent. Le nombre de personnes en situation d'itinérance augmente. Voilà des faits incontestables. Nous découvrons maintenant que le gouvernement Holt revient sur sa promesse d'alléger le prix à la pompe. Je pose la question à la première ministre : Entre le 30 novembre et le 1^{er} décembre, le prix à la pompe baissera-t-il comme promis de 8 ¢ le litre, oui ou non? Merci, Madame la présidente.

L'hon. M. Herron (Hampton-Fundy-St. Martins, ministre des Ressources naturelles, L) : Madame la présidente, je pense simplement que le montant des éléments du prix de l'essence que paient les gens du Nouveau-Brunswick ne devrait pas être trop élevé. C'est, selon moi, ce que croient les parlementaires de ce côté-ci de la Chambre, et je dirais en fait que les parlementaires de l'autre côté sont du même avis.

Le coût du respect des exigences liées au *Règlement sur les combustibles propres* devrait correspondre au coût réel du respect des exigences, et à rien de plus — rien de plus. Pour qu'il soit déterminé adéquatement, des données probantes doivent être présentées à la CESP. La CESP peut évaluer la situation en suivant un processus ouvert. Voilà comment le coût du respect des exigences devrait être déterminé. Si les économies sont donc de 6 ¢ le litre, de 4 ¢ le litre ou d'une autre somme, il faut laisser la CESP faire le travail. Merci.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je vais essayer de simplifier un peu les choses pour la première ministre afin qu'elle puisse répondre à la question cette fois-ci. Elle a promis que, après son élection, le prix à la pompe diminuerait immédiatement de 4 ¢ le litre. Voici un petit indice : Immédiatement, ne signifie pas 14 mois plus tard. Puis, un an plus tard, elle a doublé la mise et a garanti une réduction de 8 ¢ le litre.

Que direz-vous aux gens du Nouveau-Brunswick lorsque les changements que vous opérez ne se traduiront pas par une réduction du prix à la pompe de 8 ¢ le litre? Demanderez-vous alors à votre équipe de communication de concocter des excuses? Merci, Madame la présidente.

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Notre gouvernement accorde une attention prioritaire à son objectif de rendre la vie plus abordable pour les gens du Nouveau-Brunswick. Malheureusement, en raison de la faille que les parlementaires d'en face — les Conservateurs — ont créée lorsqu'ils étaient au pouvoir, les gens du Nouveau-Brunswick ont payé l'essence trop cher pendant des mois et des mois. Une telle situation ne se reproduira pas sous notre gouvernement.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Nous avons supprimé la majoration liée au coût du carbone de la formule. Nous avons donné à la CESP des instructions en conséquence. La majoration liée au coût du carbone est actuellement évaluée à 8 ¢ le litre ; les 8 ¢ le litre seront donc retirés du prix à la pompe le 1^{er} décembre.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Madame la présidente, l'actuelle première ministre, lorsqu'elle était chef de l'opposition officielle, s'opposait à ce que la moindre portion — il devait s'agir de 0 ¢ le litre — du coût du respect des exigences liées au *Règlement sur les combustibles propres* soit refilé au consommateur. Aujourd'hui, elle a fait volte-face et estime que les consommateurs peuvent le payer. Voilà une idée à laquelle elle s'est farouchement opposée durant les deux dernières années.

Elle remplace la majoration liée au coût du carbone par la taxe Holt, sans accorder aucun allègement aux gens du Nouveau-Brunswick. Madame la première ministre, veuillez vous expliquer. Merci, Madame la présidente.

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci, Madame la présidente. Je suis surprise que le député d'en face ne comprenne pas comment fonctionne le système, étant donné que l'ancien gouvernement s'est efforcé de créer la faille qui permet de refiler le coût aux consommateurs.

La CESP a un mandat très clair : Garantir le prix le plus bas possible tout en assurant un approvisionnement sûr. Elle y parvient grâce à des marges. Elle y parvient en fixant un prix maximum. L'ancien gouvernement a trouvé une faille pour ajouter un coût qui profiterait à ses amis. Notre gouvernement cherche à ce que le prix soit le plus bas possible pour les gens du Nouveau-Brunswick. Nous avons éliminé la majoration. La CESP fera son travail. C'est aussi simple que cela. Nous ne voulons pas que les gens du Nouveau-Brunswick aient à payer un cent de plus que les millions de dollars qu'ils ont déjà payés en trop pendant le mandat du gouvernement précédent.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Ah, ma foi, Madame la présidente. Les parlementaires du côté du gouvernement ont promis un changement immédiat. Depuis leur arrivée au pouvoir, le coût a doublé, et ils n'ont rien fait. Ma foi. Le 30 octobre, la première ministre a fait à la hâte une annonce selon laquelle, le 1^{er} décembre, le prix de l'essence baisserait de 8,24 ¢ le litre. À quel moment, en octobre, a-t-elle appris que la formule serait modifiée et que les gens du Nouveau-Brunswick ne feraient aucune économie à la pompe? Merci, Madame la présidente.

L'hon. M. Herron (Hampton-Fundy-St. Martins, ministre des Ressources naturelles, L) : Merci, Madame la présidente. Je ne sais pas pourquoi le député d'en face veut défendre une formule en raison de laquelle, comme nous le savons, les gens du Nouveau-Brunswick paient l'essence beaucoup trop cher depuis trois ans. Pourquoi tient-il autant au maintien d'une formule alors que pourrait être instaurée une simple pratique réglementaire selon laquelle il incomberait au demandeur de prouver les coûts avec lesquels il doit composer?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Nous savions pertinemment dès le départ qu'une majoration de 8 ¢ le litre était trop élevée. Je suis bien placé pour le savoir. J'ai en fait pris part au processus et été forcé de mettre en application une piètre mesure législative et une mesure qui contenait une faille lors de l'instauration de la majoration liée au coût du carbone. Les pratiques réglementaires habituelles, selon lesquelles la responsabilité incombe au demandeur, auraient dû être suivies. Le demandeur présente les coûts avec lesquels il doit composer, et il a seulement le droit de récupérer le coût du respect des exigences, rien de plus.

AUTOBUS SCOLAIRES

M. Lee (Fundy-The Isles-Saint John Lorneville, PC) : Merci, Madame la présidente. Les districts ont été informés au début octobre — sans la tenue de consultations, il faut le souligner — que les mécaniciens ne fourniraient plus d'autobus de remplacement lorsqu'un autobus tombe en panne et est immobilisé. Je ne peux que faire des suppositions sur le moment où les cadres supérieurs du gouvernement ont pris connaissance de la fâcheuse situation.

Nous avons entendu dire, toute la matinée, que l'on s'occuperaient des élèves en temps opportun, et les détails... Eh bien, une panne pourrait survenir aujourd'hui. Comment prévoit-on mener les élèves à destination à temps si aucun autobus de remplacement n'est fourni parce que les mécaniciens ne peuvent le faire et qu'il n'y a aucun autre conducteur? Qui dira à la mère de Tommy qu'il n'arrivera pas à temps pour son rendez-vous de 16 h chez le médecin, rendez-vous fixé il y a trois mois, parce qu'il est à bord d'un autobus en panne le long d'une route rurale au Nouveau-Brunswick et que l'on attend l'arrivée d'un mécanicien, d'une dépanneuse, voire d'un Uber?

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Madame la présidente, je remercie le député d'en face de me donner l'occasion de dire que nous comprenons que la situation cause des perturbations. Nous savons qu'elle cause des perturbations pour les familles et les élèves, et c'est pourquoi nous travaillons très fort. Il est prioritaire pour nous de déterminer comment nous assurerons un transport des enfants jusqu'à l'école et un retour sécuritaire, car, comme l'a dit mon collègue, la sécurité revêt une importance cruciale.

Bon, nous avons pris de multiples mesures pour veiller au maintien en poste des mécaniciens et des conducteurs d'autobus dans notre système. Nous avons récemment négocié avec succès des conventions collectives avec les deux groupes, une chose qui ne s'était jamais produite dans le passé. Les salaires étaient restés les mêmes durant des années, mais les mécaniciens et les conducteurs d'autobus reçoivent maintenant un salaire équitable et concurrentiel. Cela favorisera le maintien en poste et le recrutement dans l'avenir. Bon, nous avons eu des rencontres fructueuses entre le ministère des Transports et de l'Infrastructure et le ministère de l'Éducation et nous travaillons à l'élaboration d'un plan précis que nous communiquerons aussitôt que possible.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M. Lee (Fundy-The Isles-Saint John Lorneville, PC) : Merci, Madame la présidente. La ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance vante et amplifie son enthousiasme pour les données. Eh bien, voici des données de nature à tempérer l'enthousiasme. Parmi les autobus du district scolaire Anglophone South, 90 % ont parcouru plus de 300 000 km. Le ministère des Transports et de l'Infrastructure remplaçait précédemment les autobus au bout de 10 ans, mais les remplacements se font maintenant après de 15 ans à 20 ans, ce qui augmente la possibilité de pannes et de problèmes de sécurité. Puisque les mécaniciens ne peuvent pas conduire d'autobus, même les petites réparations qui pourraient se faire en bordure de route nécessitent un remorquage, ce qui, dans les centres urbains, coûte en moyenne 300 \$.

Les heures d'ouverture du ministère des Transports et de l'Infrastructure ne correspondent pas aux heures de service des autobus. Le personnel du ministère des Transports et de l'Infrastructure travaille de 8 h à 17 h. De nombreux conducteurs commencent leur trajet à 6 h 30 ou à 7 h. Dans certains cas, les conducteurs peuvent être sur la route après la fin de la journée de travail du personnel du ministère des Transports et de l'Infrastructure.

Voici ma question pour la ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance : Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et le ministère des Transports et de l'Infrastructure réaliseront-ils immédiatement un examen approfondi du parc d'autobus scolaires? Qu'arrivera-t-il si un autobus qui transporte des enfants tombe en panne avant le début de la journée de travail du personnel du ministère des Transports et de l'Infrastructure ou après la fin de celle-ci? Que dire des déplacements pour les activités parascolaires après les cours et des déplacements d'équipes sportives?

[Original]

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente. Je remercie le député d'en face de me donner l'occasion de parler de l'importance que nous, au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, accordons à la sécurité et, encore une fois, de parler des réunions très productives que nous avons eues avec le ministère des Transports et de l'Infrastructure pour arriver à une solution précise et concrète.

À l'heure actuelle, je ne souhaite vraiment pas parler de tous les scénarios possibles dans un univers hypothétique. Je préfère, comme le député d'en face l'a mentionné, travailler au moyen de preuves concrètes. Voici les preuves concrètes : Hier, nous avons eu une réunion avec les syndicats. Nous travaillons à une solution précise. Or, nous travaillons parallèlement très fort au maintien en poste et au recrutement des mécaniciens et des chauffeurs d'autobus. Nous avons signé cette année une convention collective juste et équitable. Nous sommes très...

[Traduction]

M. Lee (Fundy-The Isles-Saint John Lorneville, PC) : Merci, Madame la présidente. L'autre jour, je parlais à un homme, un conducteur d'autobus, à Home Hardware. Il m'a dit qu'il

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

connaissait un conducteur dont l'autobus était tombé en panne en plein trajet et que ce dernier avait dû attendre qu'un autre conducteur termine son trajet et puisse faire le sien. Le deuxième conducteur a ensuite dû conduire le conducteur initial au MTI pour aller chercher un autobus de remplacement. Bien sûr, il a ajouté qu'une telle démarche entraîne des retards, laisse les enfants sans transport et crée des risques de sécurité inutiles. Il a aussi ajouté que les conducteurs d'autobus dans les régions rurales ont des préoccupations persistantes concernant les radios et les téléphones, et que 75 % à 80 % des autobus dans les zones rurales circulent dans ce qu'on appelle des zones de réception nulle des émissions radio, sans aucun moyen de communiquer avec la répartition en cas d'urgence ou de panne.

Ma question s'adresse à la ministre de l'Éducation. Où en sont les discussions entre le ministère et l'Agence de gestion des véhicules au sujet du fait que le changement constitue une préoccupation majeure pour les parents, les grands-parents, les tuteurs et les districts? Regardons les choses en face : Tous les parlementaires de ce côté-ci veulent voir les roues de l'autobus continuer de tourner.

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente. Je remercie le député d'en face de la question. Nous sommes en plein discussions productives. Nous travaillons à trouver des solutions concrètes pour soutenir les familles et les élèves afin de nous assurer que les élèves se rendent à l'école et en reviennent en toute sécurité. Le sujet est primordial. Il s'agit d'une priorité pour nous. Nous serons en mesure de communiquer nos solutions concrètes très bientôt. Merci.

FINANCES

M. Monahan (Arcadia-Butternut Valley-Maple Hills, PC) : Les gens du Nouveau-Brunswick observent un gouvernement qui a complètement perdu la maîtrise de ses finances. Les Libéraux de Holt veulent que le public croie que la crise est simplement le résultat de pressions économiques, mais les chiffres racontent une histoire beaucoup plus troublante. Les recettes ont diminué de 213 millions de dollars. Il s'agit déjà d'une source de préoccupation sérieuse en soi ; pourtant, d'une manière ou d'une autre, le gouvernement a réussi à transformer le manque à gagner en un déficit ahurissant de 834 millions de dollars. Une situation du genre ne se produit pas par accident. Elle se produit lorsqu'un gouvernement dépense sans discipline, gère sans prévoyance et gouverne sans respect pour les contribuables, qui financent chaque décision prise à la Chambre.

Plutôt que de rectifier le tir, la première ministre continue d'assurer aux gens du Nouveau-Brunswick que tout est bien en main, alors que la province s'enfonce davantage dans l'instabilité financière. Comment une baisse de recettes de 213 millions de dollars se transforme-t-elle en un déficit de 834 millions de dollars? Quelle impression la situation donne-t-elle de la capacité du gouvernement à gérer les finances de notre province?

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et*

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

la protection de la vie privée, L) : Merci, Madame la présidente. Merci au député d'en face de me donner l'occasion de prendre la parole. Je pense que nous pouvons vraiment commencer à voir des différences entre le gouvernement précédent et le gouvernement actuel. Si je peux me permettre, je vais emprunter l'exemple des calendriers de l'avent que le député a utilisé. Prenons un exemple. Lorsque nous avons été élus, nous avons immédiatement accordé à plus de 10 000 membres du personnel infirmier une prime de 10 000 \$, et, cette année, nous leur avons versé 5 000 \$.

Comparons les mesures prises à celles prises par le gouvernement précédent. Faisons un petit retour en arrière. À l'époque de la COVID-19, le gouvernement fédéral a envoyé 2 000 \$ pour récompenser les membres du personnel infirmier pour le travail acharné qu'ils avaient accompli pendant la pandémie. Le gouvernement Higgs a décidé de leur donner 500 \$ et de verser les 1 500 \$ restants dans les recettes générales afin d'augmenter son excédent. Voilà la différence entre un gouvernement qui ne met l'accent que sur les résultats financiers pour son propre intérêt et un gouvernement qui met l'accent sur les gens du Nouveau-Brunswick et leurs besoins.

M. Monahan (Arcadia-Butternut Valley-Maple Hills, PC) : L'autre jour, j'ai posé une question simple et raisonnable : Que prévoit faire le gouvernement en 2026-2027 pour réparer le gâchis financier qu'il a créé? Au lieu d'obtenir une réponse, nous avons assisté à des détournements de sujet et à des accusations, soit une autre tentative de jeter le blâme sur le gouvernement, qui a pourtant laissé au gouvernement actuel la solidité financière qu'il est en train de gaspiller.

Dois-je rappeler aux parlementaires d'en face — revenons un peu en arrière — qu'en plus de leur avoir remis les clés d'une économie stable et bien gérée, notre gouvernement précédent a investi des sommes record dans les soins de santé, année après année? Il a créé le programme de prestation d'aide au loyer versée aux locataires qu'ils utilisent actuellement, indexé les hausses du salaire minimum à l'Indice des prix à la consommation et versé 40 millions de dollars en soutien direct aux familles à faible revenu grâce à la prestation d'urgence pour le carburant et la nourriture. Voilà le passé qu'il faut se rappeler. Nous avons pris des décisions responsables tout en protégeant les plus vulnérables. Le gouvernement Holt dira-t-il enfin aux gens du Nouveau-Brunswick ce qu'il envisage de faire en 2026-2027 pour réparer le gâchis financier qu'il a créé? Que faites-vous pour augmenter les taxes et impôts afin de compenser l'insuffisance de recettes que vous continuez d'invoquer pour expliquer vos propres échecs?

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Choisissons une autre fenêtre du calendrier de l'avent. Passons à la TVH d'Énergie NB. Lorsque les parlementaires d'en face étaient au pouvoir, le gouvernement Higgs a obligé Énergie NB à ramener, avant 2027, son ratio d'endettement à 80 %. Aucune réflexion ne motivait le tout — ils ont simplement communiqué l'obligation. Ils se sont rendu compte qu'ils avaient fait une erreur ; M. Higgs a donc repoussé l'échéance à 2029. Cela a amené Énergie NB à demander une augmentation de 20 % des factures des

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

gens du Nouveau-Brunswick. C'est la vérité. Nos factures ont augmenté de 20 % parce qu'Énergie NB a été contrainte par le gouvernement précédent de le faire. Ensuite, du côté de l'opposition, nous nous en sommes rendu compte et nous avons demandé deux fois, par voie de motions, que soit retirée la portion provinciale de la TVH — deux fois. Les gens d'en face ont rejeté la demande et ont dit qu'ils allaient l'étudier. Rien n'a été fait. Rien n'a été fait.

Voilà un autre exemple d'un gouvernement qui choisit de s'occuper des gens du Nouveau-Brunswick plutôt que de s'occuper des résultats financiers. Je vous prie de me poser une autre question complémentaire.

[Original]

M. Monahan (Arcadia-Butternut Valley-Maple Hills, PC) : Dans toutes les crises liées au déficit, un élément revient constamment : Les chiffres du gouvernement actuel ne tiennent tout simplement pas la route. Nul cas ne le met plus en évidence que la saga persistante des 50 millions de dollars en recettes de la TVH toujours manquantes. Cinquante millions ne sont pas une erreur d'arrondissement, mais des fonds qui pourraient renforcer nos hôpitaux et soutenir nos services essentiels. Or, le ministre des Finances a établi son budget en fonction de fonds qui n'ont jamais été garantis. Au lieu de planifier de façon responsable en fonction des besoins de la province, il a espéré que l'argent apparaîtrait.

Compte tenu de l'ampleur du déficit et de l'incertitude persistante, à quel moment le gouvernement actuel prévoit-il ajouter les 50 millions de dollars manquants à son bilan? Le fera-t-il au troisième trimestre, au quatrième trimestre, ou s'agira-t-il simplement d'argent perdu qui ne sera jamais récupéré? Merci.

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci, Madame la présidente. Comme la première ministre l'a déjà mentionné, une entente sera annoncée très bientôt. Vous serez très satisfaits de la réponse ; n'ayez crainte.

Continuons à parler de notre programme. Parlons du logement. Quelle belle annonce le gouvernement précédent avait-il faite : 100 millions de dollars seraient investis dans des logements abordables. Il s'agissait de 100 millions, mais, dans la première année, 1 million de dollars devaient être dépensés. Dans la deuxième année, 33 millions devaient être dépensés, mais, au troisième trimestre, la somme dépensée n'atteignait même pas 5 millions. Où l'argent était-il? Il constituait une partie de l'excédent. Aucune porte n'avait été ouverte ; rien n'avait été bâti.

Nous avons éliminé la partie provinciale de la TVH sur les nouvelles constructions de logements locatifs, car les promoteurs de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard nous disaient qu'ils annulaient leurs projets au Nouveau-Brunswick et qu'ils allaient travailler ailleurs. Nous sommes arrivés au pouvoir et nous avons agi rapidement. Les logements sont actuellement en construction.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

POLITIQUE DE NON-DÉBRANCHEMENT DU SERVICE D'ÉLECTRICITÉ

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, PC) : Merci, Madame la présidente. Quiconque a écouté la période des questions au cours des derniers jours a pu entendre les parlementaires du côté du gouvernement faire de nombreuses observations sur des choses qu'ils ne connaissent pas. Le ministère des Ressources naturelles ne cesse de dire que la majoration liée au coût du carbone est en voie d'être éliminée. Nous ne savons quelles seront les économies réalisées — 2 ¢, 4 ¢ ou 1 ¢. Je ne le sais pas. Le ministre ne le sait pas. La CESP ne le sait pas. Il semblerait que la première ministre, elle, le sait, puisqu'elle ne cesse de répéter 8 ¢ le litre. Nous avons un ministre des Finances qui ne se rend manifestement pas compte que, lorsque les gens qui siègent actuellement du côté de l'opposition étaient au pouvoir, nous avons connu six années de budgets équilibrés, de faibles taxes et impôts et d'investissements records. Les gens d'en face ne le savent pas. Voyons si le ministre de l'Énergie, qui porte également le chapeau de ministre des Finances, est au courant de ce qui suit : Énergie NB coupe-t-elle l'électricité pour défaut de paiement pendant les mois d'hiver?

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Je suis content que le député d'en face ait soulevé la question. Les parlementaires d'en face semblent faire toute une tempête avec le sujet. Apportons quelques précisions sur le fonctionnement d'Énergie NB. La question est soulevée de façon injuste. Il existe actuellement un comité sur les populations vulnérables auquel travaille Énergie NB afin de trouver des solutions. Ce n'est pas comme si Énergie NB débranche le courant d'entrée de jeu. Au cours d'une période de 90 jours, le personnel du service public essaie de communiquer avec les gens en moyenne sept fois. Avant de débrancher le courant, des membres du personnel vont frapper aux portes. Ils veulent communiquer avec les gens. Tant que les gens du Nouveau-Brunswick communiquent avec eux, ils trouveront une façon de les aider.

Être irresponsable et tenir à maintes reprises des propos selon lesquels il faut tout simplement éliminer la façon de faire, ou la mettre sur pause... Vous savez, il y a des façons de faire les choses, et il faut... En tout cas, cela me dérange lorsque j'entends ce genre de propos, puisque le tout ne vise qu'à jeter le blâme sur une organisation qui essaie de prendre soin des gens.

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, PC) : Eh bien, la réponse était intéressante, Madame la présidente. Personne ne jette le blâme sur Énergie NB. C'est le gouvernement actuel qui définit l'orientation d'Énergie NB. Il s'agit d'une société de la Couronne. Puisque le ministre de l'Énergie ne sait manifestement pas ce qui se passe, permettez-moi de lire un extrait du site Web d'Énergie NB. Voici ce qui y est indiqué :

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Notre objectif est d'éviter d'avoir à débrancher le service à nos clients, en particulier pendant les mois d'hiver. Du 1^{er} novembre à la fin avril, nous tenons compte des répercussions des températures plus froides sur le chauffage et par conséquent sur les factures.

Pourtant, nous recevons, à nos bureaux, des appels à maintes reprises — je suis certain que les bureaux du gouvernement reçoivent les mêmes appels — de personnes à faible revenu qui peinent à payer l'épicerie, les prêts hypothécaires, le loyer, les paiements automobiles et tous les autres coûts qui ont augmenté. L'inflation est le résultat de 10 ans de gouvernements libéraux fédéraux et, maintenant que nous avons un gouvernement libéral provincial, nous constatons partout des augmentations liées au coût de la vie. Les gens n'arrivent plus à suivre. Pourquoi Énergie NB débranche-t-elle le courant chez des personnes à faible revenu, dont certaines ont des enfants, pendant les mois d'hiver lorsqu'il fait -20 °C?

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Eh bien, parlons de l'exemple du député. Imaginez qu'une personne accuse trois ou quatre mois de retard à payer ses factures, que l'hiver est arrivé et qu'Énergie NB n'arrive pas à communiquer avec elle. Nous avons instauré une politique selon laquelle nous ne procéderons pas automatiquement au débranchement, mais Énergie NB n'a pas réussi à joindre la personne après 7, 8, 9 ou 10 tentatives. Le député d'en face croit-il vraiment que, le printemps venu, en avril ou en mai, la personne vulnérable qui n'a pas communiqué ni travaillé avec Énergie NB et qui n'a pas essayé de régler la question sera dans une meilleure situation? Est-ce vraiment ce qu'il croit?

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, PC) : Je vais vous nommer une chose que les gens ne voudraient pas voir le 1^{er} avril : des corps gelés.

Écoutez, le Nouveau-Brunswick enregistre des températures extrêmes. Nous le savons tous. Nous vivons tous ici. Il peut faire -20 °C ou -30 °C en raison du refroidissement éolien. On peut débrancher le courant chez les gens en mai, en juin, en juillet, en août, en septembre ou en octobre, mais pendant les mois d'hiver... Écoutez, Madame la présidente, j'ai reçu dans mon bureau une famille, soit une mère célibataire de cinq enfants, dont l'électricité avait été coupée à la mi-janvier. C'est inhumain, et je crois qu'il incombe au gouvernement de faire pression sur Énergie NB fasse pour veiller à ce qu'une telle situation ne se produise pas.

Il est clair que le ministre préfère défendre la politique en vigueur et défendre le fait que des mères célibataires et des personnes pauvres et à faible revenu se font couper le chauffage en hiver, au lieu de défendre les intérêts des personnes du Nouveau-Brunswick et de prendre les mesures qui s'imposent pour veiller à ce qu'une telle situation ne se produise pas. Les parlementaires du côté du gouvernement ont accumulé un déficit près d'un milliard de dollars en dépenses pour on ne sait quoi, mais ils sont incapables de protéger les personnes les plus vulnérables pendant les mois d'hiver. Faites mieux, Monsieur le ministre.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Madame la présidente, je préférerais que le député d'en face fasse exactement ce que nous demandons : qu'il fasse en sorte que les personnes de sa circonscription poursuivent la communication avec Énergie NB. Nous recevons tous des appels. Tous les parlementaires ont déjà fait cela. Que se passe-t-il alors? Dès que nous communiquons avec les gens d'Énergie NB et que la communication est rétablie avec la clientèle, le courant est rebranché. C'est là, l'essentiel. Il faut poursuivre la communication. Les gens d'Énergie NB ne débranchent pas le courant chez les gens qui sont en communication avec eux. Si Énergie NB n'arrive pas à joindre les gens, c'est là qu'il y a un problème. J'invite tous les parlementaires à dire aux personnes de leur circonscription : N'interrompez pas la communication. Voilà l'élément clé. Tant qu'il y a une relation de travail, Énergie NB saura trouver un moyen d'y arriver.

FISCALITÉ

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Un déficit d'un milliard de dollars représente un dépassement de budget d'environ 1 200 \$ par personne du Nouveau-Brunswick, rien que pour l'année en cours. À un moment où le coût de la vie inabordable et les dépenses par ménage augmentent et où les gens ont de la difficulté à payer leur loyer, chauffer leur logement, habiller leurs enfants et nourrir leur famille, le gouvernement a fait augmenter la dette nette de 1,2 milliard, ce qui ajoute un nouveau fardeau fiscal de 1 400 \$ sur le dos des gens du Nouveau-Brunswick. Je le répète : Nous dépassons le budget de 1 200 \$ par personne du Nouveau-Brunswick, et un nouveau fardeau fiscal de 1 400 \$ repose sur chaque personne du Nouveau-Brunswick.

Le gouvernement avait promis l'abordabilité. Prendrez-vous un engagement envers les personnes du Nouveau-Brunswick à ne pas faire augmenter les taxes et impôts pendant votre mandat pour compenser vos dépenses effrénées? J'aimerais que le ministre des Finances réponde à la question. Merci, Madame la présidente.

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je suis vraiment ravie de parler du fait que notre gouvernement n'augmente pas les taxes ni les impôts. Nous procédons en fait à une réduction des taxes, puisque nous avons retiré la TVH des factures d'électricité, ce qui représente une économie de 10 %. Ce sont 90 millions de dollars que les gens du Nouveau-Brunswick n'ont pas eu à dépenser. Nous avons aussi mis en oeuvre un plafonnement de l'augmentation des loyers pour assurer la stabilité des loyers. Nous avons également mis en oeuvre un gel des évaluations foncières afin que les gens du Nouveau-Brunswick ne paient pas davantage d'impôt foncier. Nous avons supprimé la taxe sur la construction d'immeuble à logements multiples afin que les promoteurs puissent effectivement bâtir des logements abordables ici. Nous avons veillé à ce que le vaccin contre le RSV soit fourni gratuitement aux personnes âgées de la province. Nous avons mis en oeuvre un programme universel de déjeuners pour les familles qui ont de la difficulté à

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

mettre de la nourriture sur la table, car notre gouvernement concentre ses efforts sur ce dont les gens du Nouveau-Brunswick ont besoin pour que la vie soit abordable pour eux dans la province. Parallèlement, nous réalisons des investissements pour que les gens aient accès aux soins primaires dont ils ont besoin.

Madame la présidente, il s'agit d'un gouvernement qui sert les gens du Nouveau-Brunswick et qui a du coeur.